

## Extrait du procès-verbal

Séance du : 8 novembre 2021  
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER  
Rapport sur : Préavis N° 2021/15  
Rapporteur : M. Yves FELIX

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 2021/15 concernant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026,  
**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e :**

- d'adopter le plafond d'endettement consolidé de CHF 410 millions pour la législature 2021-2026, soit :
  - CHF 380 millions de plafond d'endettement ;
  - CHF 30 millions de plafond de cautionnement ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter, respectivement cautionner, jusqu'à ce que l'endettement consolidé atteigne le plafond d'endettement et de cautionnement ;
- de déléguer à la Municipalité la compétence de déterminer le choix du moment, ainsi que les modalités d'emprunts et de cautionnements.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 82 oui, 1 non et 3 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 9 novembre 2021.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**La Présidente :**



**La Secrétaire :**